

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Joué-l'Abbé, le 04 octobre 2022

### Lancement d'une étude pour la réalisation d'un schéma directeur des modes actifs

Votée en 2019, la Loi d'orientation des mobilités (LOM) invite les communautés de communes à statuer sur une prise de compétence mobilité avant le 31 mars 2021. Dans ce cadre, la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe délibère favorablement le 15 mars 2021 afin de devenir autorité organisatrice de la mobilité sur le territoire. Une partie de la compétence, concernant l'organisation des transports collectifs, est toutefois transférée au Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe dans un souci de cohérence globale avec les autres intercommunalités de l'agglomération Mancelle.

Désormais compétente sur l'organisation des mobilités douces, la Communauté de communes va se doter d'un document programme intitulé **schéma directeur des modes actifs**. Cette feuille de route, issue d'une phase de réflexion, visera à définir, puis chiffrer et programmer dans le temps les aménagements à réaliser à l'échelle du territoire communautaire. La phase de réflexion a été lancée le 14 septembre dernier lors d'un comité de lancement en présence du cabinet d'études BL évolution. C'est ce cabinet, spécialisé dans le développement de solutions adaptées aux changements d'usages et à la transition des mobilités en concertation avec les habitants, qui est en charge de l'étude pour la définition du schéma directeur des modes actifs.

D'ici fin 2022, une consultation en ligne sera proposée aux habitants, associations et acteurs économiques du territoire afin de recueillir leurs attentes et propositions quant aux futurs aménagements à créer. Cette consultation permettra d'enrichir les résultats de la phase de réflexion confiée au cabinet BL évolution.

Ballon-Saint Mars

Sourcebœufs

Joué-l'Abbé

La Bazoge

La Guierche

Montbizot

Neuville-sur-Sarthe

Saint-Jean-d'Assé

Saint-Pavace

Sainte-Jamme  
sur-Sarthe

Souillé

Souigné-sous-Ballon

Teillé